



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

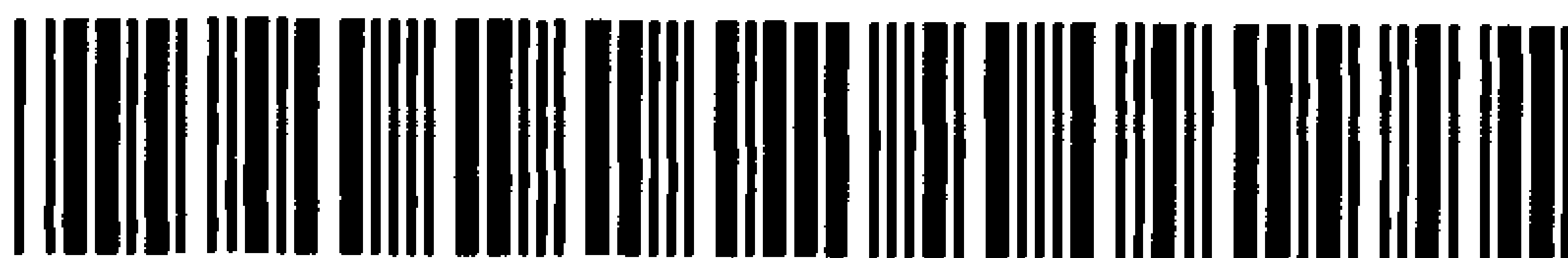
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 13757

Numéro SIREN : 443 399 613

Nom ou dénomination : AAMSET

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2016 sous le numéro de dépôt 4341



1600435201

DATE DEPOT :	2016-01-15
NUMERO DE DEPOT :	2016R004341
N° GESTION :	2002B13757
N° SIREN :	443399613
DENOMINATION :	AAMSET
ADRESSE :	5 r Ambroise Thomas 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2014/12/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

Gpie Gutfie Gufor

AAMSET

5 rue Ambroise Thomas
75009 - PARIS

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS

R.C.S PARIS B 443 399 613

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2014**

1341

09 B 1341

Nomination d'un commissaire aux comptes

PG 3012 2014 OC

Procès verbal de délibération

Le 30 décembre 2014, à 18 heures, les actionnaires de la société AAMSET, société anonyme par actions simplifiée au capital de 400 000 €, se sont réunis au siège social à Paris (75009), rue Ambroise Thomas, en Assemblée Générale, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre envoyée par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Monsieur Gérard MARCHAIS, préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Rodolphe RATIE et Monsieur Abdelmounime AMAR, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Mathias RATIE est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la majorité requise du capital social est légalement présent et qu'elle peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation à l'assemblée
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau
- le rapport du président
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- les statuts de la société.

Le Président demande qu'il soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi.

L'assemblée des actionnaires lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée générale nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2019, la société LECHARTIER, dont le siège social est à PARIS 75010, rue Lucien Sampaix, n° 9 bis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 339 202 608 , représentée par son Président, la société LECHARTIER HOLDING (520 522 004) représentée elle-même par son Président Monsieur Patrick SERIEGES et en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2019, la société A.C.V.R.I. EXPERTISES, dont le siège social est à PARIS 75003, rue Meslay, n° 38, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 809 537 319, représentée par son Président Madame Marie-Claire ROGER-GRAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

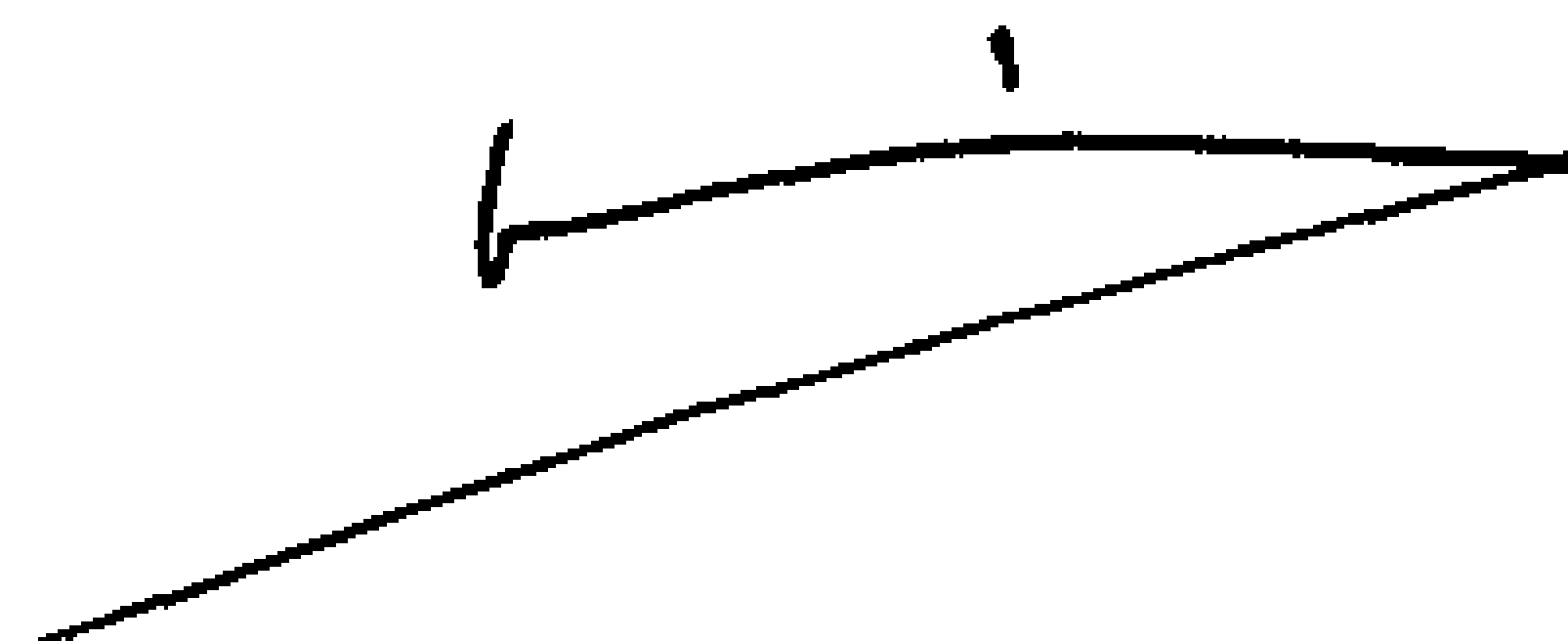
DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour faire tous dépôts et publications, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.

